

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 21 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 décembre 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	45
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD, René GAILLARD représente Claude SAUTIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Guy COUPLET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jacques MIGNOT, Charles SOL, Serge EYMARD, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Camille GERAUD, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Arlette VERDIER, Sabine MALARD, Francis VALADE, Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local pour les permanences du RAM

Monsieur le Président explique à l'assemblée que les permanences du R.A.M ont lieu tous les quinze jours sur le site de la Chartreuse à St Agnan 24390 Hautefort.

Une convention d'hébergement doit être signée entre Léo Lagrange Sud-Ouest, gestionnaire du bâtiment de La Chartreuse et la Communauté de Communes sur la base d'un prix de location fixée à 45€ par séance correspondant aux frais de fonctionnement du local et au ménage effectué d'une durée totale de 1 heure soit 30 mn avant et 30 mn après la séance du R.A.M.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'utilisation d'une salle située sur le site de la Chartreuse à St Agnan 24390 Hautefort, pour les permanences du RAM pour un montant de 45 € par séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation de la salle et à faire, dire et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 22/12/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20151221-DE2015101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015